

## **Candidatures à l'inscription sur la liste d'aptitude spécifique à l'exercice des fonctions de directeur d'une école située en REP, REP+ et/ou la direction d'une école à 10 classes et plus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, vous trouverez ci-dessous la procédure de recrutement pour les enseignants du premier degré qui souhaitent exercer les fonctions de directeur d'école en éducation prioritaire (en REP, REP+) et/ou à 10 classes et plus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **Procédure de recrutement :**

#### *Conditions d'accès :*

- être directeur d'école en poste à titre définitif
- ou être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'école 2 classes et plus. \*
- ou avoir exercé pendant 3 années consécutives ou non depuis 1989 les fonctions de directeur d'école après inscription sur la liste d'aptitude (l'intérim de direction n'est pas pris en compte).

***Les directeurs d'école actuellement en poste en REP, REP+ et/ou 10 classes et plus sont automatiquement inscrits sur cette LA spécifique et donc dispensés d'entretien.***

*Passage devant une commission d'entretien composée de deux inspecteurs de l'Éducation nationale et un directeur d'école.*

- la commission d'entretien émet un avis sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de directeur dans les écoles en éducation prioritaire REP, REP+ et de 10 classes et plus. Cette inscription sera valable trois ans : 2017-2018-2019.

### **Procédure de recueil et date de retour des candidatures :**

Les personnels intéressés par cet appel à candidatures sont invités à renseigner la fiche de candidature ci-après pour la transmettre avant **le lundi 16 janvier 2017** à l'inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription d'exercice chargé de la remettre à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais le **lundi 23 janvier 2017 au plus tard**.

(voir fiche de candidature)

Chaque candidat devra joindre à sa candidature une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitae.

Les candidats retenus devront saisir impérativement leurs **vœux** sur le serveur **SIAM du 16 au 30 mars 2017**.

\*Si vous avez déposé un dossier d'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs d'école 2 classes et plus pour la rentrée 2017, votre candidature est recevable. Votre inscription sur la LA REP, REP+ et/ou 10 classes et plus est cependant subordonnée à l'inscription sur la LA 2 classes et plus. Vous devrez donc passer ce second entretien.